L'ABEILLE.

JOURNAL POLITIQUE, COMMERCIAL & LITTERAIRE.

Imprimé par P. DELAUP, et publié tous les jours, rue St.-Pierre No. 94, entre Royale et Bourbon.

No. 147. NOUVELLE-ORLEANS, SAMEDI, 12 AVRIL 1828. Vol. I.

Conditions.—L'ABEILLE paraît tous les jours. Le prix de l'abonnement est d'une piastre par mois, payable à la fin de chaque mois.

Ceux qui désirent s'abonner également à l'année, peuvent le faire au prix de $10, en payant dix mois d'avance.

Ceux qui désireront cesser de recevoir la feuille, devront en prévenir l'Editeur, ou leurs correspondants : les abonnés de la ville avant la fin du mois, et ceux de la campagne quelques jours d'avance. On continuera à envoyer la feuille à ceux qui ne feront point connaître leur intention de cesser, et ils seront considérés comme abonnés.

Ceux qui ne paieront une piastre pour la première fois et quatre escalins pour chaque insertion subséquente, dans chaque annonce.

Les personnes qui font publier ordinairement un grand nombre d'avis pourront prendre un abonnement à l'année : les prix sont de $40 à 80, y compris la feuille, selon la quantité d'avis.

On s'abonne à la paroisse St.-Charles, chez le juge Morel Guirnandand.

A la paroisse St. Jean-Baptiste, chez le juge Terrence Le Blanc.

A Donaldson, chez F. Boze, instituteur.

Aux Attakapas, à Mr. Duclartrait, et au juge Bryant.

POUR NEW-YORK.

Le navire neuf UNION, capitaine Thomas [illegible] prêt maintenant pour prendre un chargement, au haut du et en prendra aussi un bas de heure, si l'on s'adresse immédiatement. Pour les conditions, s'adresser à

5 fév BOWERS, OSB[illegible] & Co.

POUR NEW-YORK.

Le navire CONCORDIA, capitaine G. [illegible] Baily, maintenant a prendre charge à la [illegible], pouvant recevoir 300 balles ou l'équivalent, devant partir incessamment. S'adresser à

5 fév JOHN MINTURN, rue du Canal

POUR BOSTON.

Le brick [illegible]rolier, doublé et chevillé en cuivre, [illegible]RIENT, capitaine Ch[illegible] ayant les deux tiers de sa cargaison engagé, [illegible] partira incessamment. Pour fret ou passage, s'adresser à

5 fév No. 16 rue [illegible]

POUR PHILADELPHIE.

Le brick pratchot ORIGON, capitaine D. Brown, sera prêt à recevoir son chargement dans peu de jours. Pour fret ou passage s'adresser à bord ou à

27 déc. WHITALL, JAUDON & Co.

POUR NEW-YORK.

Le navire NIFTY, capitaine Eaton, se trouvera maintenant chargé au bassin de Lafayette, et à son retour pourra prendre du fret ou autre mat léger. Pour les conditions, s'adresser à

JOHN P. PAYSON.

17 Décembre.

POUR NEW-YORK.

Le joli brick JULIA, capt. Bailey, est maintenant à prendre charge au haut de la côte, et peut prendre encore 100 boucauds à fret, si l'on se présente immédiatement—pour le fret ou passage, s'adresser à

17 dec. J. W. ZACHARIE & Co.

POUR NEW-YORK.

Le brick de première classe PERUVIAN, doublé et chevillé en cuivre, capitaine Churchill, partira incessamment. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, vis-a-vis la rue St. Louis ou à

dec 17 BOWERS, OSBORN & BOWERS.

POUR BOSTON.

Le navire FRANKLIN, doublé et chevillé en cuivre, capitaine Simmons, ayant les deux tiers de sa cargaison engagé et partira sans délai. Pour fret ou passage, s'adresser à

STETSON & AVERY.

18 Dec. No. 60 rue Bienville.

POUR NEW-YORK,

La nouvelle Ligue de packebots part régulièrement de la Nouvelle-Orléans, les 8 et 22 de chaque mois, comme suit :

Le navire RENTZO Y. cap Rathbone.

Le navire TALMA, capt Marshall.

Le navire ILLINOIS, capt. Waterman,

Le navire TENNESSEE, capt. Fowler.

Le navire LOUISIANA, capt. Price.

Le public peut compter sur l'exactitude dans le départ des susdits paviers.

L'époque de leur départ de New-York, est fixé aux 1er. et 15 de chaque mois.

25 oct *Foster & Hutton.*

ON pourrait avoir quelques [illegible] s'adressant à W. W[illegible]

18 decembre.

Le soussigné offre à vendre les marchandises suivantes, par débarquement du navire Belle, venant du Hâvre consistant en [illegible] pour hommes et pour femmes, noirs et blancs, [illegible] femmes unis et brodés, forts [illegible] pour hommes, Echarpes [illegible] Rubans de Taffetas noir, et une caisse de fausse Bijouterie.

ANDREW HODGE, jeur

9 Déc.

FRUITS FRAIS.—30 caisses Prunes, 50 [illegible] 50 [illegible] Noix du Brésil, [illegible] ell, et à vendre par P. PAYSON.

6 décembre

SHIPS.

POUR LE HAVRE,

Le brick VIRGINIA, capitaine Prince, [illegible] sous peu. Pour fret de quelques centaines de balles, s'adresser à

6 février THEODORE NICOLET & Co.

POUR LE HAVRE,

Le brick EDWARD, a besoin d'environ 200 balles de coton pour compléter son chargement ; pour fret desquelles on peut s'adresser au capitaine Libby, à bord, au haut du Marché aux Légumes, ou à

6 février WM. NOTT & Co.

POUR LIVERPOOL.

Le brick anglais de première classe FRANCIS WATSON, capt. Blain, ayant partie de son chargement engagé, sera bientôt expédié. Pour fret ou passage, ayant des arrangements superbes, s'adresser à

5 fév ANDREW LOCKHART et Co.

POUR LIVERPOOL ou le HAVRE.

Le beau navire fin voilier HERMIAN, (de 1ère classe) capitaine Wm. Adams, du port de 1300 balles de coton, est prêt à prendre un chargement pour un destin[illegible] S'adresser au capt. a bord ou a JULES LE BLANC.

17 déc. No. 102 rue Royale.

POUR LIVERPOOL.

Le navire suédois et fin voilier EDWARD DOWNES, capitaine Purdy, sera prêt a prendre charge sous peu de jours, ayant une partie considérable engagée et partira immédiatement. Pour fret ou passage, s'adresser a bord ou a JOHN HAGAN & Co.

17 Décembre.

POUR LIVERPOOL.

Le brick neuf, doublé et chevillé en cuivre, A. I. LUNAR, capt. Putnam, ayant la majeure partie de sa cargaison à bord, partira, si le tems le permet, Mercredi prochain. Pour fret de 150 à 200 balles de coton, s'adresser au capitaine à bord, premier rang au dessus du marché, ou à

14 janv. BOWERS, OSBORN & Co.

A FRETER.

(On préférerait un port des Antilles.)

Le bon brick la CATHERINE, capitaine Pascal, du port de 179 tonneaux, ayant été complètement réparé à neuf à Hambourg, en septembre dernier ; il est doublé à neuf et cloué et chevillé en cuivre. S'adresser à

15 janv. GOTTSCHALK & REIMERS.

POUR BAYOU SARAH, BATON-ROUGE,

Plaquemine et les lieux intermédiaires.

Le beau Bateau à Vapeur COURTLAND, d'une marche supérieure, capitaine D. Edgerton, fera régulièrement les voyages entre les places ci-dessus et partira d'ici tous les Mercredis à midi. Il a de très beaux arrangemens pour les passagers. Pour fret ou passage, s'adresser a bord ou a

19 Déc. JAMES ARMOR.

POUR BAYOU SARAH, POINTE-COUPEE,

Et tous les lieux intermédiaires.

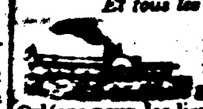

Le bateau a vapeur [illegible] RIVER, venant d'être réparé, recommencera ses voyages régulièrement de la Nlle.-Orléans pour les lieux ci-dessus, et partira tous les Mardis a 10 heures du matin et du Bayou Sarah tous les Vendredis a 10 heures. Pour fret ou passage, s'adresser a bord ou a

17 déc. L. MILLAUDON.

POUR NATCHEZ.

Et tous les lieux intermédiaires

Le bateau a vapeur WALK-IN-THE-WATER, capitaine Stephen Vail, partira dorénavant tous les 1er. 10 et 20 de chaque mois ; et des Natchez tous les 5, 15 et 25, a 10 heures du matin. Pour fret ou passage, s'adresser a bord. 17 déc.

POUR LA MOBILE.

Le bateau à vapeur COLUMBIA, capt. Rogers, portant la malle des Etats-Unis, partira du Phare tous les mardis et vendredis à midi. Le fret sera reçu les lundis à bord de la goberre qui descendra le fleuve avant le départ du bateau. Pour fret ou passage, s'adresser à bord au capitaine ou bien à

H. HUNT,

17 dec Am Bienvie.

AVIS.—Le soussigné étant de retour [illegible] en cette ville, offre ses services à [illegible] les habitants suburbains, pour assoir les équipages. Il fera toute autre espèce d'entreprises, relatives à la maçonnerie, soit en ville ou à la campagne. Les personnes qui daigneront l'honorer de leur confiance peuvent être assurées qu'il fera tout son possible pour s'en rendre digne.

LEONARD DELAGNAUX.

S'adresser à l'imprimerie de cette feuille.

POUR LE BAYOU SARAH,

Lacoupe-Rivière, Baton-Rouge, Plaquemine, et les autres débarquements,

Le bateau à vapeur, à double pression, FLORIDA, capt. [illegible] St. Laurent, partira [illegible] tous les Jeudis, à dix heures [illegible] cet effet, pour [illegible] d'où il repart [illegible] Pour fret, ou passage, s'adresser à bord ou à

1 sept *Joseph T. Bauvac.*

[illegible] BOUCAUTS DE SUCRE [illegible] après midi on descendra [illegible] à des prix raisonnables, [illegible] S'adresser à la suite, rue de Chartres No. 35, près la rue de Conti. 3 déc

---

[illegible] [illegible] [illegible] [